



# COMMUNE DE LEYSIN

## AVIS OFFICIEL

*Le 19 janvier 2022, le Conseil d'Etat a approuvé :*

### **Le plan directeur touristique des Alpes vaudoises**

*porté par les Municipalités d'Aigle, Bex, Château-d'Oex, Corbeyrier, Gryon, Lavey-Morcles, Leysin, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Roche, Rossinière, Rougemont, Yvorne et Villeneuve.*

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al.3 LEDP).*

*Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures (art. 164 al.1 LEDP).*

*Nous vous informons que les documents du PDR sont désormais consultables directement sur le site de votre organisme régional :*

<https://chablais.ch/projects/plan-directeur-touristique-des-alpes-vaudoises/>

*Le dossier est déposé au service des constructions où il peut être consulté :*

*Du*

Mercredi 02.03 au jeudi 31.03.2022

*Leysin, le*

01.03.2022

**LA MUNICIPALITE**